



Rapport financier de l'année 2024

Présenté pour validation en Assemblée générale
17 juin 2025 (à Paris)

Juin 2025

Rapport financier du trésorier et du trésorier adjoint
Assemblée Générale de Cités Unies France
Le 17 juin 2025 à Paris

Ce rapport financier présenté par le trésorier et le trésorier adjoint concerne les comptes administratifs de l'exercice 2024. Les comptes ont été validés par le commissaire aux comptes ainsi que par le conseil d'administration réuni le 20 mai 2025.

Cités Unies France clôture son exercice budgétaire pour la 5ème année consécutive avec un résultat excédentaire de + 107 223€ au 31 décembre 2024, contribuant ainsi à rapprocher les fonds propres de l'équilibre, lesquels s'élèvent à -5 182€.

Ce résultat positif atteint dans un contexte international instable et marqué par de fortes contraintes économiques reflète à la fois notre capacité d'adaptation et notre volonté de mettre nos ressources au service du développement de nos missions, et traduit une gestion rigoureuse et une maîtrise efficace des dépenses.

Cette performance s'appuie sur plusieurs leviers :

Ressources :

- Une hausse du volume des cotisations pour la deuxième année consécutive grâce à de nouvelles adhésions en 2024 traduisant un regain d'intérêt pour nos actions, de près de 19 000€ ;
- Le maintien significatif du soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, bien que réduit pour la deuxième année consécutive, passant de 480 000€ en 2022 à 380 000€ en 2024.
- Un appui renforcé de l'Agence Française de Développement pour financer le dispositif DCOL, au travers d'une convention signée pour une durée de deux ans d'un montant global de 444 500€ et dont 188 878€ concernent l'année 2024 ;
- Le succès de la 15^{ème} édition des Rencontres de l'Action Internationale des Collectivités (RAICT), qui s'est tenue au Pavillon d'Armenonville les 23 et 24 octobre 2024. Cette édition a innové en mettant pour la première fois à l'honneur un pays spécifique et a permis de générer un chiffre d'affaires (entrées et vente d'espace de stands) en forte augmentation en passant de près de 25 000€ à 57 355€, (+ 29% par rapport à 2023) ;
- Une meilleure efficacité des financements des projets et programmes, notamment liée aux recettes générées par la mise en œuvre des activités des fonds de solidarités Ukraine, Turquie et Maroc et de la clôture des fonds Haïti et Indonésie, représentant un volume global de 80 000€ ;
- Le renouvellement de la convention avec le RCDP par la mise à disposition de locaux et de personnel pour assurer le suivi la gestion de leurs activités et programmes avec une augmentation des ressources passant de 41 500€ à 53 000€.

Dépenses :

- Le poste des frais de déplacements et de séjours s'est vu divisé par 3 par rapport à 2023 et ne pèse sur le budget qu'à hauteur de 14 000€, grâce à la prise en charge dans le cadre du financement des projets et des programmes mis en œuvre au cours de l'année ;
- Une augmentation limitée des frais des activités sauf pour le fonds d'appui DCOL en lien avec son doublement de financement ;
- Les frais généraux restent stables, malgré une augmentation de 2% des frais de personnel compensée par une baisse de la part des frais de structure de 3%, démontrant ainsi l'effort entrepris dans la maîtrise de ces coûts.

Autres faits marquants de l'exercice

- Le renouvellement des instances (Conseil d'Administration et Bureau Exécutif) avec la nomination de Michaël Delafosse, maire de la ville de Montpellier, en tant que nouveau président pour un mandat de trois ans renouvelables, en remplacement de François Rebsamen, qui occupait cette fonction depuis 2019 ;
- La continuité des rendez-vous de la diplomatie des territoires ;
- La poursuite de la deuxième année du programme Clés en mains Récap 'Alimentaires à Madagascar cofinancé par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères et les collectivités françaises dans le cadre de ses appels à projets triennaux avaient été octroyés fin 2022 ;
- Maintien des partenariats avec CGLU et PLATFORMA.

Ces résultats confirment la solidité de notre gouvernance financière et renforcent notre détermination à maintenir une gestion pérenne et performante, au service de nos adhérents et de nos engagements.

Les perspectives pour 2025

Le budget de l'exercice 2025 ressemblera, dans ses grandes lignes, à celui de 2024, avec des prévisions basées sur une continuité des charges et des ressources.

Cependant, le résultat final dépendra principalement du montant de financement que nous recevrons du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, notamment dans un contexte où l'Aide Publique au Développement a été réduite de 50%.

À la date de l'Assemblée Générale, une incertitude importante demeure quant à ce sujet, notamment en raison du retard dans l'adoption du budget national.

En fonction du montant octroyé, le résultat pourrait évoluer : il deviendrait excédentaire si le financement est maintenu au même niveau que l'année précédente, auquel cas l'excédent prévisionnel avoisinerait les 30 000 euros.

Dans ce contexte toujours incertain un résultat déficitaire de – 9 676 euros est toutefois envisagé.

Du côté des **recettes**,

Nous anticipons :

- Malgré une hausse du barème – une première depuis 12 ans – un retour à un niveau de cotisation d'un montant de 850 000€ (du fait de quelques démissions non complètement compensées par de nouvelles adhésions);
- Une baisse du financement de la subvention du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères de 40 000€ par rapport à 2024. Si cette diminution se confirme, elle porterait le financement à un niveau historiquement bas.

Nous prévoyons :

- Dans le cadre de la deuxième année d'exécution de la convention FICOL avec l'AFD, une enveloppe de 256 300 euros pour financer les accompagnements en ingénierie des collectivités dans le cadre du dispositif DCOL. Une extension de cette convention est à l'étude pour les exercices 2026 et 2027 ;
- Pour les projets, programmes et fonds de solidarité, un volume global de 256 300 euros qui inclut :
 - Le soutien au financement des RAICT 2025, des ateliers de l'Union européenne et d'une capitalisation sur l'ECSI, avec le soutien de Platforma ;
 - Les frais de gestion liés à la mise en œuvre des activités des fonds de solidarité maintenus à un niveau équivalent à celui de 2024. Certains de ces fonds, tels que ceux engagés pour l'Ukraine, la Turquie et le Maroc, devraient arriver à leur terme au cours de l'exercice ;
 - La fin du programme Récap' Alimentaire à Madagascar, dans le cadre du dispositif "clé en main" cofinancé par la DCT CIV et les collectivités territoriales françaises ;
 - Des missions dans le cadre des grands rendez-vous internationaux, au travers d'une convention signée avec CGLU ;
 - L'appui du Ministère de la Jeunesse et des Sports (Fonjep) et dans le cadre du DCOL, celui de la Caisse des Dépôts et Consignations (encore sous réserve) ;

- Des recettes issues des entrées payantes et de la vente d'espaces stands lors des Rencontres de juillet à l'Hôtel des Arts et Métiers, avenue d'Iéna.
- La poursuite de la mise en œuvre de la convention avec le RCDP.

Du côté des **dépenses**, nous prolongerons nos efforts de maîtrise des frais généraux. Le volume des frais d'activités sera nécessairement ajusté aux financements effectivement obtenus garantissant une gestion rigoureuse et en cohérence avec les projets engagés, notamment en ce qui concerne le poste des frais de déplacements et de séjours.

En conclusion, face aux incertitudes persistantes sur ses financements, nous continuerons d'adopter une gestion prudente, en veillant à maintenir nos charges sous contrôle et à adapter nos engagements budgétaires à la réalité des ressources mobilisées.

Nous tenons à remercier l'ensemble du personnel, les élues et élus, et celles et ceux, nombreux, qui s'engagent, dans un contexte complexe, au service de Cités Unies France.

Résolutions proposées :

Le trésorier et le trésorier adjoint proposent au président de Cités Unies France de présenter à l'assemblée générale, pour ratification les trois résolutions suivantes :

1. « L'assemblée générale de Cités Unies France, réunie à Paris le mardi 17 juin 2025, après avoir entendu la lecture du rapport du trésorier et du trésorier adjoint ainsi que du rapport général de la Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2024, approuve les comptes, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports ; elle donne au président quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice. »

2. « L'assemblée générale de Cités Unies France, réunie à Paris le mardi 17 juin 2025, sur proposition du trésorier et du trésorier adjoint, décide d'affecter la totalité du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, soit un excédent de 107 223€ au compte de « Report à nouveau ».

3. L'assemblée générale de Cités Unies France, réunie à Paris le mardi 17 juin 2025, sur proposition du président décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, la société DOUCET, BETH, & Associés (DBA), 12-14 rue de l'Eglise 75015 Paris. La durée des fonctions du prochain Commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2030.

4. « L'assemblée générale de Cités Unies France, réunie à Paris le mardi 17 juin 2025, sur proposition du président décide maintenir le barème des cotisations en l'état pour l'année 2026.

Nous restons, Mesdames, Messieurs, à votre disposition pour répondre à vos questions et nous vous remercions pour votre attention et votre confiance.

Jean-Claude Dardelet, trésorier
Alexandre Houssard, trésorier adjoint